



**SNUipp
FSU.15**

numéro 46

supplément 3

janvier 2005

Le Bulletin Syndical

Bulletin trimestriel du Syndicat National Unitaire des Instituteurs,
Professeurs des écoles et PEGC - section du Cantal

7 Bâtiment de l'Horloge 15000 Aurillac

Tél. : 04 71 64 03 35 - Fax : 04 71 64 00 17 -

E.MAIL : snu15@snuipp SITE : <http://15.snuipp.fr/>

Dispensé de timbrage

Aurillac CC

P

PRESSE

DISTRIBUÉE PAR



DÉPOSÉ LE 31-01-05

Tous ensemble le 5 février !

La mobilisation des enseignants contre la politique de régression sociale et de destruction des services publics continue contre ceux qui espéraient que le souvenir du printemps 2003 nous ferait taire.

Jeudi 20 janvier, nous étions **plus de 1200** dans les rues d'Aurillac, fonctionnaires ou pas, à dire non à la libéralisation programmée des services publics. (60% de grévistes dans le premier degré dans le

département).

Le gouvernement dit comprendre les inquiétudes des fonctionnaires, mais cela ne l'empêche pas de programmer la destruction d'emplois dans toute la fonction publique (dont 9 postes d'enseignants du premier degré dans le Cantal).

Sarkozy déclarait récemment qu'il fallait réduire le nombre de fonctionnaires, améliorer la rentabilité des services publics et en contrepartie, mieux rémunérer les fonctionnaires. La mise en musique des deux premiers points est en route, on attend toujours pour le rattrapage de nos salaires...

Plus largement, la logique de ce gouvernement est soi disant de « faire travailler plus ceux qui veulent gagner plus ». Mais pour ça il faut déjà avoir un emploi et ce pays compte 2,5 millions de chômeurs. La suppression des postes de fonctionnaires, la remise en cause des 35 heures, l'allongement de la durée de travail (souvenez-vous de la réforme Fillon !) tout va dans un même sens : l'accroissement du nombre de chômeurs et la précarisation accrue des salariés, qui en est la conséquence directe.

Comme d'autres le SNUipp refuse cette logique libérale qui place l'économie et les profits individuels au centre du système. Nous nous battons toujours, et dans la plus grande unité possible, pour le partage du travail et des richesses.

Alors, salariés du privé ou du public, retraités, chômeurs, étudiants,...**tous ensemble, le 5 février**, affirmons qu'un autre monde est possible, un monde où chacun a droit à un vrai emploi et un vrai salaire !

C'est RAFFARIN qui le dit ! : « Si le 5 février est un immense succès de mobilisation, et que, dans les jours qui suivent, cela débouche sur des mouvements de grève durables dans la fonction publique, on ne sait pas comment cela peut finir. »

Une raison de plus pour réussir la mobilisation du 5 février ! Ne décevons pas notre Ministre !

**AURILLAC, 5 février
RASSEMBLEMENT A**

10H00

cours d'Angoulême

SAINT FLOUR

RASSEMBLEMENT A

10H00

à L'OCTROI (Les Allées)

SOMMAIRE

Page 1 : Editio

Page 2 : Fermetures envisagées par l'IA

Page 3 : Carte scolaire, suite : nos commentaires.

Page 4 : Et pourtant, il y a des besoins !

Page 5 : AIS en difficulté, mais fiesta à l'IA !

Page 6 : Mi-temps; remplacements; directions; notation

Page 7 : Sécurité; retraite; CPC

Page 8 : Manifestation unitaire du 5 Février

"Le Bulletin Syndical"

ISSN 1243-7913

CPPAP 3 7 8 1 D 73S

Imprimé par nos soins - Trimestriel

numéro 46 supplément n°3

janvier 2005

Prix : 0,5 € Abonnement : 4 €

Siège social :

Mr Roger Delort 7 place de la Paix 15 000 Aurillac

Directeur de publication :

Mr Castel Gerard - Ec. Elém 15250 St-Paul des Landes

- www.snuipp.fr (site national)

- <http://15.snuipp.fr/> (site départemental)

- E.MAIL : snu15@snuipp.fr

CARTE SCOLAIRE: nous présentons ci-dessous un résumé du document fourni par l'IA lors du 1er groupe de travail du mardi 18 janvier. L'IA a tenu à nous rappeler lors du second groupe de travail du 28 que les mesures proposées en ouverture comme en fermeture restent actuellement toutes à l'étude et ne sauraient être considérées comme définitives.

MESURES DE FERMETURE ENVISAGEES				
ECOLE	Nbre de Postes	Mesure envisagée	Prévi effectifs 2005	OBSERVATIONS après discussion du groupe de travail
MOUSSAGES	1	-1	9	Éloignement. Pas de fermeture. Étudier RPI avec Trizac
LE FALGOUX	1	-1	11	Isolé. Pas de fermeture.
BREZONS	1+0.5 PROV	- 0.5 PROV	14	Étude d'un contrat avec « la petite maison » pour mise à disposition d'éducateur.
MONTBOUDIF	2	-1	11	Cycle 3 à Condat
CHALVIGNAC	2	-1	11	Fermeture de l'école non exclue
TRIZAC	2 + 0.5 PROV	- 0.5 PROV	39 + 2	Voir RPI avec Moussages
PARLAN	2 + 1 PROV	-1 PROV	36 + 4	
SIRAN	3	-1	45 + 6	Pas de fermeture semble-t-il
MARCOLES	3	-1	42 + 12	A réétudier, sans doute pas de fermeture
CASSANIOUZE	3	-1	41 + 5	A réétudier
ST CERNIN	3	-1	44	Si possible pas de fermeture, prévisions 2006 en hausse
COREN	3	-1	37	A réétudier ?
COLTINES	3	-1	41	Pas de fermeture si les effectifs prévus sont présents
NEUSSARGUES MATERNELLE	2	-1	21 + 9	
VALUEJOLS	3	-1	38 + 3	Étudier RPI avec Ussel
REILHAC	3 + 0.5 pro	-0.5 pro	65	
MONTSALVY	4	-1	68	Probablement pas de fermeture
CONDAT	4	-1	66	Probablement pas de fermeture, quelques élèves de Montboudif en plus
RUYNES EN M	4	-1	62 + 5	
TALIZAT	4	-1	63 + 9	Si possible pas de fermeture, prévisions 2006 en hausse
SAIGNES	5	-1	87 + 6	Probablement pas de fermeture
POLMINHAC	6	-1	100	
LAROQUEBROU	6	-1	72 + 12	
TIVOLI	11	-1	173	Entraîne la suppression d'une demi-décharge de direction
LES ALOUETTES	12	-1	230	Entraîne la suppression d'une demi-décharge de direction
BELBEX	12 + 1 anim	-1	209	
JB RAMES	8	-1	123 + 6	
LASCELLES MANDAILLES ST CIRGUES	3	-1 Mandailles +1 Lascelles	34 + 7	Transfert du poste de Mandailles à Lascelles
JOU SOUS MONJOU / RAULHAC	3	-1	30 + 3	le lieu du poste à fermer reste à déterminer
NARNHAC / ST MARTIN SS VIGOUROUX	3	-1	30 + 6	
LUGARDE / MARCHASTEL	3	-1	37	
LABROUSSE	3	-1	37 + 8	RPI concentré
BRIGADES	2.5 PROV	-2.5		Réouverture à la rentrée si les moyens le permettent

MESURES D'OUVERTURE OU DE MAINTIEN ENVISAGEES				
ECOLE	Nbre de Postes	Mesure envisagée	Effectifs Prév. 2005	OBSERVATIONS
CEZENS	1 PROV	MAINTIEN	14	
LEYNHAC	1 + 0.5 PROV	MAINTIEN	16 + 10	Fonctionnement du mi-temps le matin
ST JACQUES DES BLATS	1 + 0.5 PRO	MAINTIEN	21 + 3	Fonctionnement du mi-temps le matin
THIEZAC	2 + 0.5 PRO	MAINTIEN	48 + 5	A surveiller, peut-être ouverture.
PLEAUX	3	+1	67 + 9	
NEUVEGLISE	4 + 0.5 PROV	MAINTIEN + 0.5	92 + 6	Donc 5 postes.
ARPAJON	15	+1	334	
YDES	7 + 0.5 PROV	MAINTIEN + 0.5	154 + 16	Donc 8 postes
CP renforcé YOLET / ST PAUL	1 PROV	MAINTIEN		

AIS		
CIRCONSCRIPTION	NOM	MESURE ENVISAGEE
AURILLAC II	MAITRE G RASED MAURS	+1
ST FLOUR	MAITRE G RASED MURAT	+1
ST FLOUR	MAITRE G RASED ST FLOUR	+1
	IR CANCEL	+1
	MAITRE G RASED ALOUETTES	-1

Fusion d'école :

Vic sur Cère ; élem 5 classes + mat 3 classes

Réorganisation du RPI Champagnac-Bois de Lempre-St Pierre :

Maternelle à Bois de Lempre, Élémentaire à Champagnac , fermeture éventuelle à St Pierre, le tout à moyens constants.

Ces propositions amènent quelques commentaires :

- ◆ Le retrait de 9 postes ne peut se faire sans douleur dans un contexte d'augmentation des effectifs.
- ◆ **Les consignes du ministre de ne pas compter les 2 ans dans les effectifs** a évidemment moins à voir avec des considérations pédagogiques qu'avec la nécessité de justifier la fermeture de postes. L'IA défend aujourd'hui l'idée qu'ils continueront à être accueillis dans la mesure des places disponibles, « ce qui ne pose pas de problème dans le Cantal », mais le fait qu'ils ne soient pas comptabilisés va entraîner des fermetures de postes qui ne permettront plus ensuite de les accueillir. C'est le cas par exemple de l'école de Neussargues. On nous dira alors que ce sont les enseignants qui refusent les deux ans !
- ◆ D'une manière générale, qu'il s'agisse des effectifs moyens, de l'école des 2 ans, des RASED, des remplacements, la comparaison avec « ailleurs » revient sans cesse dans les propos de l'administration. Rappelons que les collègues d'« ailleurs » se plaignent justement et avec, c'est vrai, encore plus de raisons, de la dégradation de leurs conditions de travail. **Est-ce en harmonisant par le bas que l'on compte faire progresser l'Éducation dans notre pays ?**
- ◆ Qu'on ne s'enthousiasme pas trop à la vue des créations de 4 poste G : faute de postulants (et faute d'avoir prévu d'en former) ces postes seront très probablement « gelés » à la rentrée, ce qui fera autant de Rased qui ne fonctionneront pas normalement l'année prochaine encore.
- ◆ Le SNUipp s'inquiète de la multiplication des 1/2 postes qui ne résolvent souvent que partiellement les difficultés et qui sont difficiles à gérer lorsqu'ils fonctionnent sur des matinées (c'est le cas chaque fois que l'on crée un tel poste pour accueillir des petites sections le matin). Dans beaucoup de cas, un poste entier se justifierait.

Le second groupe de travail s'est tenu vendredi 28 janvier. Ce sont surtout les demandes d'ouvertures qui ont été étudiées. Ci-dessous les demandes transmises par le SNUipp. Nous avons défendu chaque cas avec les arguments que nous avons fournis nos collègues. L'administration a pris note sans trop se positionner.

DEMANDES D'OUVERTURE DE POSTES DU SNUipp

ECOLE	Nbre de postes	Ddes SNUipp	Prévis. 2005	Observations du SNUipp
ST JACQUES DES BLATS	1	+1	23	La proposition d'un ½ temps n'est... qu'à demi satisfaisante
THIEZAC	2	+1	53	Même remarque que ci-dessus. Le ½ poste laisserait des classes très chargées l'après-midi
Maternelle LE ROUGET	2	+1	49 ou 51	Lotissement en vente en fin 2005, donc arrivage de nouveaux élèves.
ST ETIENNE DE MAURS	2	+1	52	L'envoi des élèves vers Maurs n'est pas envisageable. La volonté de l'administration est elle de fermer l'école de St Etienne ?
TRIZAC	2	+0,5	40	Classe des petits très chargée le matin
VIEILLESPESE	2	+0,5	40	Classe des petits très chargée le matin
PLEAU	3	+1	76	Mesure déjà envisagée par l'IA
CRANDELLES	3	+0,5	64	Classes à cours multiples difficiles à gérer. D'autres inscriptions à venir en cours d'année.
GIOU DE MAMOU	3	+0,5	58	40 accessions à la propriété à venir
MAURS	4	+1	88	Certaines classes surchargées
NEUVEGLISE	4	+1	98	Ouverture d'un poste entier indispensable
Maternelle de la FONTAINE	4	+1	116	Ouverture indispensable
YDES	7	+0,5	168	Mesure déjà envisagée par l'IA
YTRAC	8	+0,5	170 ??	Augmentation des effectifs. Conserver le demi poste obtenu en septembre
ARPAJON primaire	15	+1	334	Mesure déjà envisagée par l'IA

AUTRES BESOINS :

Remplacements stages longs : au moins 2

Besoins de remplacements : (rappel: - 6 à la rentrée 2004). Au moins 3 à recréer.

CPC Maîtrise de la langue : 1 seul sur le département. Nous demandons +1

RAD : des demandes entre autres sur CHAUDES-AIGUES et ST PAUL DES LANDES.

Compte rendu du groupe de travail du 28 janvier.

Chaque situation a été longuement discutée, mais l'IA s'est réservé le temps de la réflexion

Remplacements : selon l'IA, il n'y a pas vraiment de problème en dehors de quelques cas isolés. L'IA a suggéré qu'on remplaçait peut-être de façon trop systématique les 1/2 journées d'absence. Le SNUipp a fait remarquer que le Cantal est un département qui a un très faible taux d'absentéisme mais qu'en revanche dans une petite structure à 2, 3, ou 4 classes, il est particulièrement difficile de se répartir les élèves d'un collègue absent.

Stages longs : fortes inquiétudes pour l'avenir avec énormément de départs à la retraite. Selon l'IA, Les postes G ne sont pas la priorité (malgré le fait que plusieurs d'entre eux sont régulièrement « gelés » depuis plusieurs années) car la situation est encore plus inquiétante pour les options F et D (ce qui n'est hélas pas faux !). Nous avons fait remarquer qu'il y a bien longtemps que les syndicats ont interpellé l'administration sur ce problème prévisible, sans être entendus.

RASED : voir le compte-rendu page suivante.

Animateurs informatique : Sur décision du recteur semble-t-il, les animateurs informatique passeraient désormais du statut de PE à celui de personnel administratif. Très simplement, cela se traduira pour eux par un « flicage » du temps de travail. On est toujours dans l'esprit d'une harmonisation vers le bas (l'argument étant que la Haute-Loire et l'Allier fonctionnent déjà de cette façon). Ces animateurs faisaient déjà largement leurs heures, mais maintenant il va falloir qu'ils le prouvent !!! Monsieur le Recteur pense sans doute qu'il ne faut pas faire confiance au petit personnel !!!

ACTION CARTE SCOLAIRE : FIESTA A L'IA!!!!

C'est avec entrain qu'une bonne soixantaine de fêtards et joyeux lurons ont répondu à l'invitation ce mercredi 26 Janvier. Pensez donc, ce n'est pas tous les jours que les locaux de l'Inspection Académique ouvrent leurs portes à la fête et à la joie de vivre, surtout ces derniers temps. Les journaux se sont fait l'écho de ce chahut qui change des habituels rassemblements sans joie.

A dire vrai, les enseignants et parents d'élèves présents n'avaient pas vraiment été invités. Qu'importe ! Cette mascarade faussement joyeuse, car elle exprimait en fait une exaspération bien réelle, a été l'occasion de dire une nouvelle fois notre refus de voir se détricoter le tissu scolaire cantalien. Nous aurions d'ailleurs été beaucoup

plus nombreux encore si les mauvaises conditions météo n'avaient dissuadé plusieurs écoles de faire le voyage. Merci néanmoins à ces dernières de nous avoir prévenus qu'elles ne pourraient venir.

Nous sommes désolés pour ceux qui ont raté la fête. **Nous espérons les trouver au rendez-vous la prochaine fois, car... il y aura des prochaines fois : L'AG qui s'est réunie après la fiesta en a clairement exprimé le souhait. L'inter syndicale se réunira donc très bientôt pour en discuter.**

D'ores et déjà, commencez à en discuter, entre collègues et avec vos parents d'élèves !!

REUNION AIS DU 25 JANVIER

Un nouveau groupe de travail concernant l'AIS s'est réuni mardi 25 janvier. La restructuration des réseaux était à l'ordre du jour pour la deuxième année consécutive.

Secteur de Riom es Montagnes : la CLAD de Riom devient une RAD à la rentrée prochaine et ce réseau intégrera les écoles de Menet et Valette, alors que le 2ème réseau intégrera l'école de Moussages.

Secteur de Mauriac : les 2 réseaux sont rééquilibrés en tenant compte du nombre d'élèves et de la géographie (le réseau de St Martin intégrera l'école de Salins et 1/2 Mauriac).

Aucun commentaire concernant les réseaux d'Aurillac I et III hormis les 1/2 temps aux Alouettes et Palais/JB Rames qui lorsqu'ils sont couplés se retrouvent sur 2 circonscriptions.

Les 3 réseaux d'Aurillac II ont amenés plus de remarques :

- ◆ Faut-il rattacher Montsalvy à Arpajon ou le laisser avec Maurs ?
- ◆ Comment couvrir toutes les écoles de chaque secteur?
- ◆ Comment restructurer les 3 réseaux sans pénaliser un secteur ? (d'autant plus que la fermeture d'un réseau semble très proche)
- ◆ Si le choix est porté sur la création de réseaux de ville et d'autres de campagne, comment le faire sans restructurer l'ensemble des réseaux d'Aurillac?
- ◆ Comment restructurer l'ensemble des réseaux d'Aurillac sans toucher aux circonscriptions?

Aucune réponse immédiate n'a pu être amenée afin de présenter ces restructurations d'ici la prochaine carte scolaire. Ce travail reprendra donc pour l'année prochaine (et de 3). Nous essaierons, quant à nous d'ici là, de prendre contact avec chaque réseau concerné pour connaître l'avis du plus grand nombre à ce sujet.

EREA, SEGPA: OÙ EN EST-ON?

2 formations qualifiantes sont supprimées à la rentrée prochaine à la SEGPA d'Aurillac. Parallèlement, un nouveau CAP est proposé à l'EREA mais il s'agit d'une formation trop générale peu prisée par les employeurs et surtout non adaptée au public accueilli en EREA (tous les élèves relevant de l'AIS) De plus, les locaux ne sont actuellement pas aménagés, la mise aux normes d'ici la rentrée 2005 est quasiment impossible. Le financement est réalisé en partie par l'EREA lui-même et par la région. Comment cette dernière pourra-t-elle débloquer des fonds pour une ouverture des cours en septembre ?

Une audience avec l'IA, concernant les SEGPA, doit avoir lieu prochainement. L'EREA pourrait s'y associer. Une préparation de cette audience sera proposée à tous les représentants de ces établissements afin de mettre au clair ces transferts de sections et leur intérêt pour les élèves concernés. Si la formation par apprentissage est importante, les formations qualifiantes sont, quant à elle, indispensables. Un deuxième point noir concernant les remplacements perdure à l'EREA. Une grève avait permis en début d'année d'obtenir un poste de PE sur les deux supprimés, or des congés de longue durée non remplacés portent l'effectif à - 2 PE. Comment permettre à un internat de fonctionner correctement dans ces conditions ? Chaque semaine, la possibilité d'une fermeture réapparaît car aucun remplacement sur du long terme n'est proposé. Comment monter des projets et accueillir des enfants, qui, rappelons-le, relèvent de l'AIS et ont suffisamment de difficultés à gérer sans avoir à se demander chaque soir qui va les prendre en charge.

GRILLE DE NOTATION

L'an dernier, l'IA avait jugé utile de revoir les fourchettes de la grille de notation à la baisse pour des raisons pratiques liées à l'allongement des carrières. Cette modification était supposée ne pas avoir d'incidence sur les carrières.

En fait, il s'avère que dans certains cas on peut n'avoir aucun intérêt à être inspecté tel trimestre, mais plutôt un peu plus tard après un changement d'échelon.

Il y a les malins qui se penchent sur la question et négocient avec les IEN et ceux qui refusent de jouer aux petits calculs et qui risquent fort d'être lésés.

Une fois de plus, le système profite à certains plus qu'à d'autres sans aucune raison valable.

Le SNUipp réaffirme son opposition au système de notation et réclame l'avancement pour tous au rythme le plus

SOMMES-NOUS IRREEMPLACABLES ?

Ce mardi 11 janvier était convoqué un groupe de travail sur l'AIS. Deux représentants du SNUipp devaient être remplacés pour leur permettre de s'y rendre. L'administration nous a téléphoné au dernier moment pour nous avertir que faute de moyens disponibles une seule collègue pourrait être remplacée. La faute à qui : au gouvernement qui supprime des postes ? Non, aux jeunes collègues qui font trop de bébés, en pleine période de grippe, rhumes et gastro !!

A quand la planification des naissances par l'administration ? Si l'on veut être concurrentiels face aux chinois, il faudra bien en passer par là!

En attendant le SNUipp refuse d'envoyer ses représentants lorsqu'ils ne sont pas remplacés afin de ne pas nuire au travail des collègues qui se verraient contraints de prendre leurs élèves en charges.

Rappelons que le Cantal est classé 2ème au plan national pour son faible taux d'absentéisme, ce qui rend ces problèmes de remplacement d'autant plus inacceptables.

Et tous nos vœux aux nouveaux-nés, qui ont bien raison de naître quand ça leur chante!

De nombreuses écoles nous ont fait part de leurs difficultés lorsque des collègues ne sont pas remplacés. Continuez à nous faire remonter ces infos qui nous sont utiles face à

DIRECTION D'ECOLE, REUNION AU MINISTERE

Mardi 11 janvier le ministère a enfin reçu le SNUipp, le SE, le SGEN et FO pour une réunion sur la Direction d'école.

Le Ministère a affirmé souhaiter « **mettre fin au conflit qui dure depuis plusieurs années et que les directeurs soient mieux reconnus, avec les difficultés qui sont les leurs** »

Les syndicats ont rappelé leur revendications : du temps pour la direction et le fonctionnement de l'école, l'allègement des tâches administratives et la reconnaissance de la fonction.

Le ministère a ensuite présenté 5 propositions:

- Décharges pour toutes les écoles de 5 classes (450 écoles, dans 24 départements n'en bénéficient pas encore).
- Écoles de 5 classes et +: augmentation annuelle de 100 € de l'ISS (qui passerait de 925€ à 1025 €)
- Ecoles de 10 classes et plus : Majoration indiciaire de 10 points (soit 36,10€ par mois) qui s'ajoutent à la majoration indemnitaire.
- Pour les directeurs prenant leur fonction (et n'ayant jamais été directeur auparavant) : une prime de première prise de fonction de 600€, en contrepartie d'un engagement à rester 3 ans au moins sur le poste.
- Mise en place de groupes de travail sur les thèmes suivants :
 - * Le métier de Directeur : quelles responsabilités, quelles missions
 - * Les relations du Directeur avec les collectivités locales.
 - * Quel accompagnement pour les écoles rurales?
 - * La mise en place de la base élève du 1er degré, l'allègement des charges administratives, et la formation des Directeurs.

Le SNUipp est intervenu pour rappeler qu'il fallait traiter simultanément la direction et le fonctionnement de l'école. SGEN et SE sont également intervenus dans ce sens.

Sur l'aspect financier, le SNUipp comme les autres organisations syndicales, a dénoncé la faible hauteur des mesures proposées et le faible nombre de collègues concernés.

L'intersyndicale a prévu de se réunir prochainement et une nouvelle réunion aura lieu au ministère.

DEMANDES DE TEMPS PARTIEL: IL N'EST JAMAIS TROP TARD...

Une récente circulaire de l'IA fixe la date butoir des demandes de temps partiel au 1er février. Le SNUipp est intervenu pour protester contre le délais trop court laissé aux collègues, alors **qu'un décret en date de décembre 2003 fixe la limite des demandes au 31 mars.**

Les services de l'IA nous ont répondu qu'ils souhaitaient obtenir ces demandes au plus tôt pour des raisons pratiques (préparation du mouvement), mais que **des demandes arrivées plus tardivement ne seraient pas refusées.**

Il vous est donc possible de faire parvenir vos demandes à l'Inspection Académique, **même si vous avez laissé passer cette date du 1er Février.** En cas de difficulté, n'hésitez pas à prendre contact avec le SNUipp.

Rappel : il est désormais possible de travailler à 50% ou à 80% (deux 1/2 journées libre en plus par semaine). L'annualisation des 1/2 temps est également envisageable.

SECURITE/RESPONSABILITE:

Réunion de travail au Ministère Mercredi 12
Janvier 2005

Présents :

-les services du ministère (DAJ-DEP-DESCO)
-SNUipp –SE -SGEN

Ce groupe est réuni à la demande des organisations syndicales à la suite du jugement qui a confirmé la condamnation de notre collègue Philippe Boubet à 5 mois de prison avec sursis pour faute involontaire à la suite du décès accidentel d'un élève de 10 ans.

Cette première réunion a permis un échange sur les problèmes à traiter dans le cadre du groupe.

Le SNUipp a tout d'abord fait part de l'émotion provoquée par ce jugement dans la communauté éducative. Nous avons également rappelé que la démarche ne s'inscrivait pas dans une demande d'immunité-impunité pour les enseignants et qu'il était légitime que les familles cherchent à faire toute la lumière sur les circonstances d'un accident.

Nous avons demandé qu'un programme de travail permette l'examen des améliorations de toute nature à apporter pour permettre l'exercice le plus serein d'une profession à haut niveau de responsabilité engagée.

Les échanges ont permis de définir les thèmes de travail suivants :

Bilan de l'application de la loi Fauchon(Juillet 2000) sur la responsabilité des décideurs publics (enseignants compris) qui a précisé les conditions de condamnation pénale (faute caractérisée), conséquences à en tirer au niveau du Ministère.

Examen des propositions du rapport Massot sur la responsabilité civile des enseignants, bilan de leur (non) mise en oeuvre et conséquences.

Examen de la réglementation en vigueur et de l'adaptation éventuellement nécessaire pour répondre aux carences, contradictions.

Protection de l'enfance : bilan de l'application de la circulaire de 97 sur les violences sexuelles.

Le Secrétariat Général du SNUipp.

Retraite des fonctionnaires parents de trois enfants

Sur le mode désormais rôdé d'un pas en avant et deux pas en arrière le gouvernement vient de régler la question de la différence de traitement entre hommes et femmes, évitant ainsi les recours au tribunal administratif de pères de trois enfants qui se sentaient lésés.

Homme ou femme, il faut désormais avoir eu 3 enfants et avoir eu pour chacun d'eux une interruption d'activité et/ou pas d'activité.

Le piège se situe évidemment dans la deuxième partie de l'énoncé. En instaurant cette nouvelle condition d'interruption obligatoire de l'activité pour chaque enfant, on exclu de fait les pères. De plus un certains nombre de mères sont également exclues : cas des adoptions sans congé, prise en charge d'enfants du conjoint par exemple.

Ces nouvelles dispositions sont applicables à toutes les demandes de départ anticipés qui « n'ont pas été l'objet d'une décision de justice passée en force de chose jugée ». Cela signifie que tout recours déposé n'ayant pas fait l'objet d'une décision de justice ou faisant l'objet d'un appel en cours doit être rejeté puisque c'est la nouvelle réglementation qui doit être appliquée. Le gouvernement a une fois de plus eu recours à l'astuce de l'avancée en marche arrière. Il affiche un progrès qui s'avère être une régression. Tout un art !

CONSEILLERS PEDAGOGIQUES:

Le SNUipp, le SE, le SGEN, FO et l'ANCPE se sont rencontrés jeudi 6 janvier pour faire le point sur la question des conseillers pédagogiques. (SNUipp, SE et ANCPE avaient été reçu par la DESCO séparément)

La base d'une plate-forme commune de revendications a pu être posée concernant les aspects de formation, de définition des missions, et de revalorisation.

Le texte définif n'est pas encore finalisé mais devrait l'être avant les vacances de février.

La DESCO prépare un texte qui devrait être communiqué aux organisations syndicales courant mars.

Une audience commune a été demandée au Ministère.

CGT—CFDT—CFTC –FO—FSU –UNSA—SOLIDAIRES**PRIVE / PUBLIC : TOUS ENSEMBLE LE 5 FEVRIER 2005**

Salaires, emploi, temps de travail, services publics s'affirment comme des sujets de préoccupations majeurs chez tous les salariés du privé et du public.

Le 20 janvier 2005, 1200 agents du secteur public ont manifesté dans les rues d'Aurillac, pour l'augmentation générale des salaires et des pensions pour tous ».

Les mesures prises ou annoncées par le gouvernement continuent sur un rythme soutenu à saper ce qui constitue les bases de notre contrat social, les règles de notre vie en société. Rien n'échappe à sa frénésie de remise en cause. De la retraite à l'assurance maladie, des salaires à l'emploi, des règles d'indemnisation du chômage aux services de l'ANPE, des services publics au Code du travail tout ce qui participe à la cohésion et à la régulation sociale est visée.

Ces choix gouvernementaux, largement dictés par le MEDEF qui multiplie exigences et provocations, creusent les inégalités, abaissent l'ensemble des protections pour tous les salariés, retraités et chômeurs concourant à aggraver l'insécurité sociale qui tend de plus en plus à caractériser notre société.

- En dix ans, les profits distribués par les sociétés ont progressé de 74% contre une augmentation moyenne de 8% pour les salaires
- Les exonérations de charges accordées aux employeurs s'élèvent à 17 milliards d'euros par an—six fois plus qu'il y a dix ans—mais cette baisse du coût du travail n'a ni permis d'augmenter l'activité, ni réduit le chômage
- Le nombre de personnes vivant sous le seuil de pauvreté est, pour la première fois depuis vingt ans, reparti à la hausse et les titulaires d'un emploi stable ne sont plus épargnés par la pauvreté.

Le fossé ne cesse de se creuser entre les attentes sociales des salariés, leurs aspirations et les réponses qui y sont apportées.

**Samedi 5 février 2005,
TOUTES ET TOUS ENSEMBLE AVEC LES ORGANISATIONS SYNDICALES,**

Refusons :

- ◆ L'augmentation du temps de travail (remise en cause des 35 heures et suppression d'un jour férié)
- ◆ L'augmentation du chômage et la généralisation du travail précaire.

Revendiquons :

- ◆ De vraies négociations salariales dans le public et le privé pour permettre la revalorisation du pouvoir d'achat par l'augmentation générale des salaires et des pensions
- ◆ La défense du Code du travail, des statuts et conventions collectives, menacés par les dérèglementations.

DEUX MANIFESTATIONS**À Aurillac****À St Flour****RASSEMBLEMENT à
10h00****RASSEMBLEMENT à
10h00****Cours d'Angoulême****À L'OCTROI**